

Cote du document: EB 2019/LOT/P.9
Date: 25 septembre 2019
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Mémorandum du Président

Proposition de don additionnel au titre du
Cadre pour la soutenabilité de la dette et de
prêt

en faveur de la République du Tchad

pour le Projet de renforcement de la
productivité des exploitations agropastorales
familiales et résilience

Numéro du projet: 2000002543

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin
Directeur
Division de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
Téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Valantine Achancho
Chargé de programme de pays
téléphone: +225 0542 1144
courriel: v.achancho@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte et description du projet	1
A. Contexte	1
B. Description du projet initial	1
II. Justification du financement additionnel	2
A. Raison d'être	2
B. Description de la zone géographique et des groupes cibles	2
C. Composantes et activités	2
D. Avantages, coût et financement	3
III. Gestion des risques	8
A. Risques inhérents au projet et mesures d'atténuation	8
B. Catégorie environnementale et sociale	8
C. Classement au regard des risques climatiques	8
IV. Exécution	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Cadre organisationnel	9
C. Gestion financière, passation de marchés et gouvernance	9
D. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication stratégique	10
E. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement	11
V. Instruments et pouvoirs juridiques	11
VI. Recommandation	11

Appendice

Cadre logique mis à jour, intégrant le financement additionnel

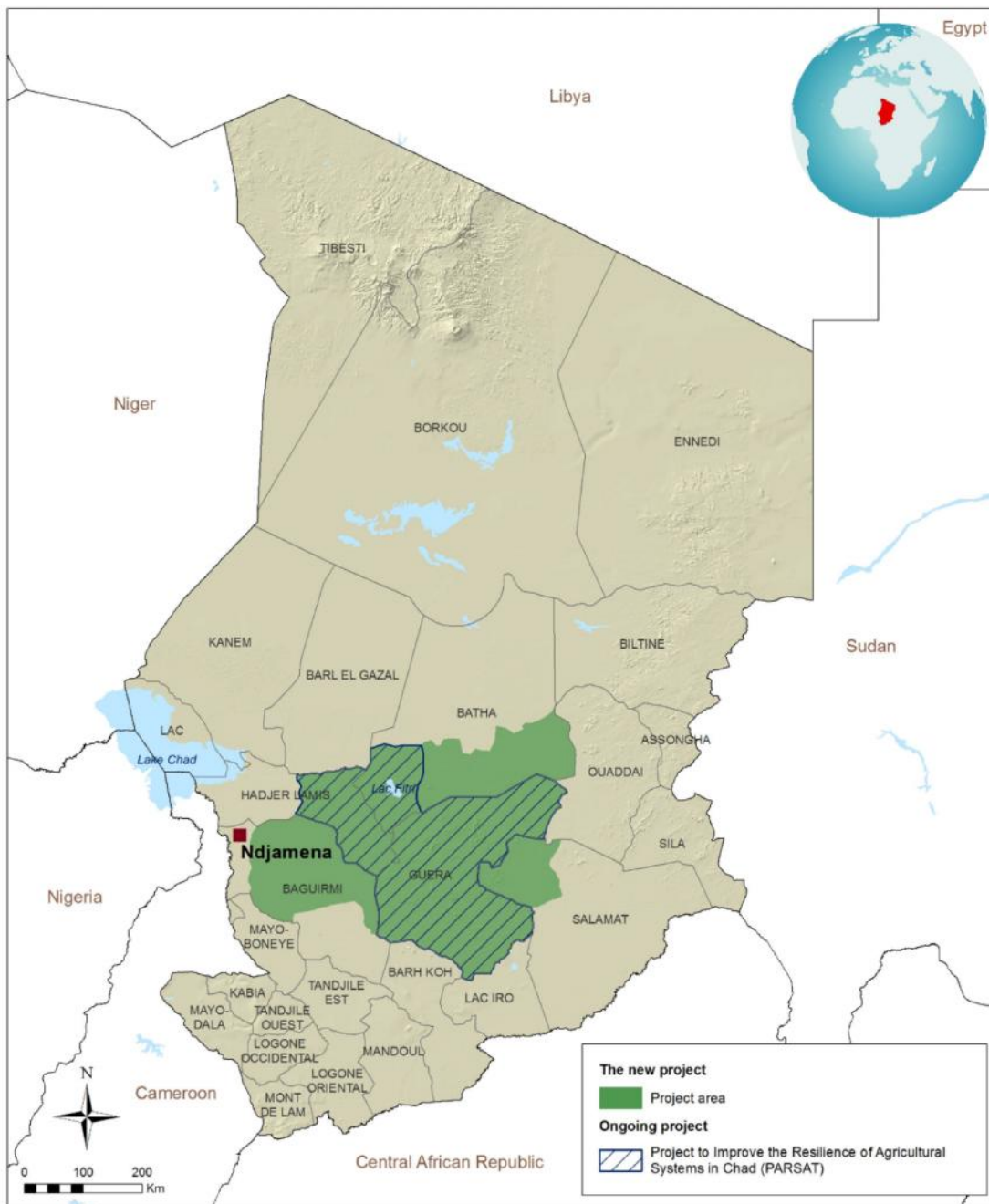
Équipe d'exécution du projet

Directeur régional:	Lisandro Martin
Chargé de programme de pays:	Valantine Achancho
Responsable technique du projet:	Jean-Philippe Audinet
Responsable de la gestion financière:	Radu Damianov
Spécialistes climat et environnement:	Amath Pathe Sene; Alice Brie
Juriste:	Elisabeth Brunat Boulet

Sigles et acronymes

CSD	Cadre pour la soutenabilité de la dette
PARSAT	Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad
PTBA	plan de travail et budget annuel
RePER	Projet de renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA; 10/10/2017

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République du Tchad
Organisme d'exécution:	Ministère de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles
Coût total du projet:	81,9 millions d'EUR (équivalant approximativement à 93,5 millions d'USD)
Montant du don initial du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	27,9 millions d'EUR (équivalant approximativement à 31,8 millions d'USD)
Conditions du financement initial du FIDA:	Don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette
Montant du don additionnel au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	21,36 millions d'EUR (équivalant approximativement à 24,4 millions d'USD, soit 80% du financement additionnel)
Montant du prêt du FIDA:	5,34 millions d'EUR (équivalant approximativement à 6,1 millions d'USD, soit 20% du financement additionnel).
Montant du financement du FIDA (action climatique)*:	7,1 millions d'EUR, équivalant approximativement à 8,1 millions d'USD, soit 26,6% du financement additionnel du FIDA
Conditions du prêt du FIDA:	Le prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables; il est exempt d'intérêts mais assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et d'un délai de remboursement de quarante (40) ans, dont un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal du prêt sera remboursé à un taux de 4,5% du montant total du principal per annum à partir de l'année onze (11) et jusqu'à l'année trente (30), et à un taux de 1% du montant total du principal per annum à partir de l'année trente-et-un (31) et jusqu'à l'année quarante (40).
Cofinanceur:	Fonds vert pour le climat
Montant du cofinancement du Fonds vert pour le climat:	17,1 millions d'EUR (équivalant approximativement à 19,5 millions d'USD, soit 20,9%)
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur/bénéficiaire:	7,6 millions d'EUR (équivalant approximativement à 8,7 millions d'USD, soit 9,3%)
Contribution des bénéficiaires:	2,6 millions d'EUR (équivalant approximativement à 3 millions d'USD, soit 3,2%)
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	FIDA

* Selon les méthodes des banques multilatérales de développement relatives au financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don additionnel au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette et de prêt telle qu'elle figure au paragraphe 45.

I. Contexte et description du projet

A. Contexte

1. Le Projet de renforcement de la productivité des exploitations agropastorales familiales et résilience (RePER) en République du Tchad a été approuvé par le Conseil d'administration du FIDA le 13 septembre 2018 (EB 2018/124/R.24). Le coût total du projet s'élève à 81,9 millions d'EUR (environ 93,5 millions d'USD) et se compose comme suit: i) un don au titre du Cadre du FIDA pour la soutenabilité de la dette (CSD) d'un montant de 27,9 millions d'EUR (environ 31,8 millions d'USD, soit 34% du coût total), dans le cycle 2016-2018 (Dixième reconstitution des ressources du FIDA) du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP); ii) une contribution du Gouvernement tchadien, d'un montant de 7,6 millions d'EUR (environ 8,7 millions d'USD, soit 9,3%); iii) une contribution des bénéficiaires, d'un montant de 2,6 millions d'EUR (environ 3,0 millions d'USD, soit 3,2%); iv) une contribution attendue du Fonds vert pour le climat, d'un montant de 17,1 millions d'EUR (environ 19,5 millions d'USD, soit 20,9%); v) un déficit de financement de 26,7 millions d'EUR (environ 31,0 millions d'USD, soit 32,6%).
2. L'allocation versée au titre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA 2019-2021 (FIDA11) pour la République du Tchad est de 61,7 millions d'USD. En vertu des nouvelles conditions de prêt du FIDA, le Gouvernement tchadien a demandé qu'une partie de ce montant soit utilisé pour couvrir le déficit de financement de 31,0 millions d'USD du RePER (soit environ 26,7 millions d'EUR), le reste devant servir à d'autres investissements prioritaires qui seront définis en 2020 dans le cadre du nouveau Programme d'options stratégiques pour le Tchad. Les objectifs, les composantes, les sous-composantes, les coûts, l'analyse coûts-avantages, la matrice de résultats, le système de suivi-évaluation et les indicateurs, ainsi que les modalités institutionnelles du projet restent inchangés.

B. Description du projet initial

3. Objectifs de développement du projet. L'objectif global du RePER est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les revenus des ménages ruraux vivant dans la zone du projet. Son objectif de développement est d'améliorer la performance et de la résilience des exploitations agropastorales familiales ciblées face aux changements climatiques. Cet objectif de développement sera atteint au moyen des effets suivants: i) réduction des risques productifs et augmentation de la productivité des exploitations agropastorales familiales, ii) amélioration de l'organisation des exploitations agropastorales familiales et de l'appui qui leur est apporté.
4. Les indicateurs d'impact sont les suivants: i) nombre de personnes dont la situation économique a évolué du point de vue des revenus, de la diversité alimentaire ou de la nutrition; ii) nombre de personnes dont la résilience s'est renforcée (au moins 40%); iii) nombre de personnes et de ménages bénéficiant des services promus ou soutenus par le projet; iv) nombre de personnes dont l'accès au marché s'est amélioré.

II. Justification du financement additionnel

A. Raison d'être

5. Le don additionnel proposé au titre du CSD vise à financer le déficit de financement initial de 26,7 millions d'EUR du RePER et s'inscrit dans le droit fil des directives révisées concernant les financements supplémentaires pour les projets en cours dans la mesure où: i) les objectifs du projet restent identiques à ceux énoncés dans le rapport de conception initial du projet; ii) le Tchad est admissible aux ressources du SAFP et des ressources sont disponibles; iii) les activités proposées sont conformes à toutes les politiques du FIDA; iv) le Gouvernement tchadien a officiellement demandé un financement additionnel, conformément aux nouvelles conditions de financement du FIDA.
6. Le RePER est en phase de démarrage. L'accord de financement initial du FIDA, d'un montant de 27,9 millions d'EUR, a été signé le 28 février 2019 et le projet est entré en vigueur à la même date. Dès l'entrée en vigueur du projet, les activités ont pu démarrer grâce à l'approche "programme de pays" adoptée pour le portefeuille du FIDA au Tchad, qui a permis au personnel déjà en place dans le cadre du Projet d'amélioration de la résilience des systèmes agricoles au Tchad (PARSAT) de commencer les activités préliminaires et de démarrage du nouveau projet. À ce jour, le personnel supplémentaire a été recruté, le premier décaissement est effectif et le projet est maintenant pleinement opérationnel.

B. Description de la zone géographique et des groupes cibles

7. La zone d'intervention géographique du RePER demeure identique à celle définie dans le rapport de conception initial. Le RePER interviendra dans la zone sahélienne du Tchad, principalement dans les dix départements des cinq régions suivantes: Guéra, Batha, Hadjer Lamis, Chari-Baguirmi et Salamat. Il sera mis en œuvre dans chacun des six départements actuellement couverts par le PARSAT en complémentarité avec ce dernier, et dans quatre nouveaux départements des régions du Chari-Baguirmi (département de Baguirmi), du Batha (Batha Ouest et Batha Est) et du Salamat (département d'Aboudeïa).
8. Ces zones ont été choisies en accord avec le Gouvernement tchadien en fonction des critères suivants: i) l'incidence de la pauvreté, ii) la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, iii) la vulnérabilité des systèmes d'exploitations agropastorales familiales aux changements climatiques, iv) le potentiel agricole, v) la possibilité de concentrer plusieurs types d'intervention (production, stockage/conservation/transformation, commercialisation).
9. Les exploitations agropastorales familiales sédentaires constituent le groupe cible prioritaire du RePER (à l'exception du volet vaccination des petits ruminants, qui touchera tous les ménages propriétaires d'animaux). Le RePER cible au total 208 500 ménages (1 084 200 personnes), soit 55% des 378 947 ménages sédentaires estimés dans les dix départements. Cependant, le nombre de bénéficiaires attendu dans les dix départements couverts est estimé à 146 000 ménages (plus de 750 000 personnes), soit une moyenne de 38% de la population sédentaire totale, qui est estimée à 2 115 998 personnes, réunies au sein de 378 947 ménages sédentaires.

C. Composantes et activités

10. Composante 1: Investissements productifs dans des exploitations agropastorales familiales résilientes. L'effet escompté de cette composante est la réduction des risques liés à la production et l'augmentation de la productivité des exploitations agropastorales familiales. Cet effet sera obtenu grâce à la mise en œuvre des trois sous-composantes suivantes: i) aménagements hydroagricoles et réhabilitation des pistes rurales; ii) intensification et diversification des systèmes résilients de production agropastorale familiale; iii) valorisation des produits agropastoraux.

11. Au titre de la composante 1, les activités suivantes sont prévues: i) aménagement d'environ 25 000 hectares destiné à assurer la disponibilité de l'eau et sa gestion efficace; ii) désenclavement des bassins de production grâce à la réhabilitation de 150 kilomètres de pistes rurales; iii) diffusion et adoption de semences améliorées et d'itinéraires techniques climatiquement rationnels; iv) amélioration de l'élevage d'animaux à cycle court (petits ruminants et "poulet local") grâce à la vaccination contre la peste des petits ruminants et la maladie de Newcastle, au profit de 208 500 ménages. Le RePER appuiera les activités après récolte de stockage et de transformation dans les filières agropastorales émergentes.
12. Composante 2: renforcement du capital humain et professionnalisation des organisations de producteurs. Il s'agit pour les exploitations familiales agropastorales d'être mieux organisées et appuyées. Cet effet sera obtenu grâce à la mise en œuvre des trois sous-composantes suivantes: i) amélioration de la nutrition et de l'accès à l'eau, et alphabétisation fonctionnelle, ii) structuration des organisations paysannes et appui au développement territorial, iii) accès aux services financiers.
13. Au titre de la composante 2, les activités prévues concernent spécifiquement la nutrition, notamment la promotion des farines enrichies pour l'alimentation des jeunes enfants, les campagnes d'éducation nutritionnelle, l'hygiène et l'assainissement. Le projet appuiera l'autonomisation économique des femmes, la professionnalisation et l'autonomisation des organisations de producteurs s'agissant de fournir des services à leurs membres, de mieux les organiser et de mieux les représenter. Il favorisera en outre la professionnalisation de l'Union des caisses d'épargne et de crédit de la région du Guéra, ainsi que le développement et la diversification de l'offre de services financiers, permettant d'assurer à quelque 20 000 ménages et 450 organisations de producteurs et micro-entrepreneurs un accès à des services financiers adaptés à leurs besoins.
14. Composante 3: coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs. Cette composante est essentiellement consacrée à la mise en œuvre des moyens humains et au déploiement du dispositif d'exécution technique et financier du projet.

D. Avantages, coût et financement

15. Le coût total du projet, qui s'étend sur une période de six ans, y compris les provisions pour inflation, s'élève à 81,9 millions d'EUR. Son coût de base est de 74,1 millions d'EUR. Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent à 7,8 millions d'EUR. Les taxes y sont incluses pour un montant total de 8,8 millions d'EUR.
16. Le coût de base du projet, ventilé par composante, se présente comme suit: i) investissements productifs dans des exploitations agropastorales familiales résilientes: 47,2 millions d'EUR, soit 64% du coût de base total; ii) renforcement du capital humain et professionnalisation des organisations de producteurs: 17,3 millions d'EUR, soit 23% du coût de base total; iii) coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs: 9,6 millions d'EUR, soit 13% du coût de base total. Le tableau ci-après donne le détail de la répartition du coût du projet par composante et sous-composante.
17. La composante 1 ("investissements productifs dans les exploitations agropastorales familiales résilientes") relève partiellement de l'action climatique. Le montant total du financement du FIDA au titre de l'action climatique pour ce projet s'élève, selon les calculs préliminaires, à 7 109 150 EUR, soit 26,6% du financement total du FIDA.
18. Le plan de financement du projet se présente comme suit: i) le FIDA, pour un total de 54,6 millions d'EUR, correspondant à 66,6% du coût total (incluant le don initial du Fonds de 27,9 millions d'EUR, soit 34,0% du coût total; le prêt demandé au

FIDA de 5,34 millions d'EUR, soit 6,5% du coût total, et le don additionnel demandé au FIDA de 21,36 millions d'EUR, soit 26,0% du coût total); ii) le Fonds vert pour le climat, pour un montant attendu de 17,1 millions d'EUR, soit 20,9% du coût total; iii) le Gouvernement tchadien, pour un montant de 7,6 millions d'EUR, soit 9,3% du coût total; iv) les bénéficiaires, pour un montant de 2,6 millions d'EUR, soit 3,2% du coût total.

19. Le financement du Gouvernement tchadien porte sur l'exonération des droits et taxes sur les acquisitions faites dans le cadre du projet. Le Gouvernement a souhaité que la devise du financement du FIDA soit l'euro pour des raisons de stabilité des ressources.

Tableau 1

Résumé du financement initial et du financement additionnel

(en milliers d'EUR)

	<i>Financement initial*</i>	<i>Financement additionnel</i>	<i>Total</i>
Prêt FIDA	-	5 337	5 337
Don du FIDA au titre du CSD	27 884	21 349	49 233
Déficit de financement	26 686	-	-
Autre cofinancier (Fonds vert pour le climat)	17 100	-	17 100
Bénéficiaires	2 595	-	2 595
Emprunteur / contrepartie	7 619	-	7 619
Total	81 884	26 686	81 884

* Voir le tableau 1 du document EB 2018/124/R.24 pour plus de précisions.

Tableau 2

Financement additionnel: coût du projet par composante (et sous-composante) et source de financement
(en milliers d'EUR)

Composante / sous-composante	Additionnel												Total Montant
	Prêt du FIDA		Don additionnel CSD FIDA		Autres Cofinanceurs		Bénéficiaires		Emprunteur / fonds de contrepartie				
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature		
1. Investissements productifs dans des exploitations agropastorales familiales résilientes													
1.1. Aménagements hydroagricoles et réhabilitation des pistes rurales	1 772	7	7 086	26	-	-	-	-	-	-	-	-	8 858
1.2. Intensification et diversification des systèmes résilients de production agropastorale familiale	1 210	5	4 840	18	-	-	-	-	-	-	-	-	6 050
1.3. Valorisation des produits agropastoraux	652	2	2 610	10	-	-	-	-	-	-	-	-	3 262
Sous-total	3 634	14	14 537	54	-	-	-	-	-	-	-	-	18 171
2. Renforcement du capital humain et professionnalisation des organisations de producteurs													
2.1. Amélioration de la nutrition et de l'accès à l'eau, et alphabétisation fonctionnelle	465	2	1 860	7	-	-	-	-	-	-	-	-	2 325
2.2. Structuration des organisations paysannes et appui au développement territorial	195	1	780	3	-	-	-	-	-	-	-	-	975
2.3. Accès aux services financiers	174	1	697	3	-	-	-	-	-	-	-	-	871
Sous-total	834	4	3 337	13	-	-	-	-	-	-	-	-	4 171
3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs													
3.1. Coordination et gestion du projet	656	2	2 622	10	-	-	-	-	-	-	-	-	3 278
3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	213	1	852	3	-	-	-	-	-	-	-	-	1 065
Sous-total	869	3	3 474	13	-	-	-	-	-	-	-	-	4 343
Total	5 337	20	21 349	80	-	-	-	-	-	-	-	-	26 686

Tableau 3

Financement additionnel: coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'EUR)

Catégorie de dépenses	Additionnel												Total
	Prêt du FIDA		Don additionnel CSD du FIDA		Autres cofinanceurs		Bénéficiaires			Emprunteur / fonds de contrepartie			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	Contributions monétaires	Contributions en nature	%	
I. Dépenses d'investissement													
1. Travaux de génie civil	2 011	8	8 046	30	-	-	-	-	-	-	-	-	10 057
2. Équipements et matériel	409	2	1 634	6	-	-	-	-	-	-	-	-	2 043
3. Biens, services et intrants	993	4	3 972	15	-	-	-	-	-	-	-	-	4 965
4. Services de consultants	157	1	622	2	-	-	-	-	-	-	-	-	778
5. Formation	578	2	2 312	9	-	-	-	-	-	-	-	-	2 890
6. Dons et subventions	134	1	538	2	-	-	-	-	-	-	-	-	672
Sous-total	4 281	16	17 125	64	-	-	-	-	-	-	-	-	21 406
II. Dépenses courantes													
1. Frais de fonctionnement	236	1	945	4	-	-	-	-	-	-	-	-	1 181
2. Salaires et indemnités	820	3	3 279	12	-	-	-	-	-	-	-	-	4 099
Sous-total	1 056	4	4 224	16	-	-	-	-	-	-	-	-	5 280
Total	5 337	20	21 349	80	-	-	-	-	-	-	-	-	26 686

Tableau 4

Coût du projet par composante et année de mise en œuvre
 (en milliers d'EUR)

Composante/ sous-composante	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		Année 6		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1. Investissements productifs dans des exploitations agropastorales familiales résilientes													
1.1. Aménagements hydroagricoles et réhabilitation des pistes rurales	742	-	2 975	-	9 718	-	5 066	-	973	-	520	-	19 995
1.2. Intensification et diversification des systèmes résilients de production agropastorale familiale	1 247	-	3 120	-	4 381	-	4 498	-	3 102	-	1 927	-	18 275
1.3. Valorisation des produits agropastoraux	722	-	2 075	-	2 246	-	2 105	-	1 632	-	204	-	8 983
Sous-total (58%)	2 711	3	8 170	10	16 345	20	11 669	14	5 707	7	2 652	3	47 254
2. Renforcement du capital humain et professionnalisation des organisations de producteurs													
2.1. Amélioration de la nutrition et de l'accès à l'eau, et alphabétisation fonctionnelle	303	-	540	-	2 439	-	1 843	-	473	-	140	-	5 738
2.2. Structuration des organisations paysannes et appui au développement territorial	252	-	1 491	-	1 431	-	1 699	-	1 511	-	1 149	-	7 533
2.3. Accès aux services financiers	505	-	1 576	-	833	-	410	-	423	-	275	-	4 022
Sous-total (21%)	1 060	1	3 607	4	4 702	6	3 952	5	2 407	3	1 564	2	17 293
3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs													
3.1. Coordination et gestion du projet	2 249	-	793	-	762	-	1 255	-	1 073	-	1 073	-	7 204
3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	332	-	395	-	399	-	424	-	394	-	450	-	2 393
Sous-total (12%)	2 581	3	1 188	1	1 162	1	1 678	2	1 466	2	1 523	2	9 598
Total de référence (90%)	6 352	8	12 966	16	22 208	27	17 299	21	9 581	11	5 738	7	74 145
Imprévus physiques (2%)	59	-	209	-	589	1	380	1	109	-	42	-	1 389
Inflation (8%)	133	-	565	1	1 691	2	1 819	2	1 259	2	925	1	6 392
Total	6 544	8	13 740	17	24 448	30	19 498	24	10 949	13	6 706	8	81 926

III. Gestion des risques

A. Risques inhérents au projet et mesures d'atténuation

20. Les risques majeurs sont: i) l'instabilité macroéconomique; ii) les problèmes d'insécurité ou d'ordre sociopolitique; iii) la mauvaise gouvernance et le manque de transparence dans la gestion des finances publiques; iv) la gravité de la variabilité climatique; v) la faillite de l'Union des caisses d'épargne et de crédit de la région du Guéra; vi) les faibles capacités techniques et managériales nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du projet. La probabilité de réalisation de ces risques est jugée moyenne à élevée, alors que leur gravité est globalement considérée comme faible à moyenne, une fois prises les mesures d'atténuation des risques.
21. Bien que ne relevant pas du contrôle direct du projet, le risque macroéconomique et sociopolitique ou les problèmes d'insécurité seront atténués par le fait que le projet favorise la diversification et que son approche globale de mise en œuvre repose sur une gestion décentralisée au niveau régional et infrarégional, promouvant l'autonomisation et la professionnalisation des organisations paysannes pour jouer un rôle de premier plan dans les services fournis aux agriculteurs.
22. Les mesures d'atténuation des risques techniques comprennent: i) la planification participative de tous les investissements du projet et leur intégration dans les plans de développement locaux en vue de leur appropriation par les bénéficiaires; ii) l'adoption d'une approche "programme de pays" pour une plus grande efficacité de la gestion des projets, de la coordination et de l'application des enseignements tirés au cours de la mise en œuvre des investissements passés du FIDA au Tchad (Programme d'appui au développement rural dans le Guéra) et du PARSAT en cours; iii) le renforcement des capacités des acteurs et des opérateurs chargés de la mise en œuvre; iv) le suivi, la supervision et l'appui technique aux partenaires d'exécution grâce à la mobilisation de l'assistance nationale et technique.

B. Catégorie environnementale et sociale

23. Le RePER est classé dans la catégorie environnementale B, car il ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'environnement ou la société. La durabilité environnementale du RePER est positive, compte tenu des nombreux avantages découlant du renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux et de l'amélioration des finances des ménages ruraux. Les investissements productifs du RePER (infrastructures hydriques pour l'agriculture, entrepôts de stockage, unités de traitement, vaccination, distribution de variétés améliorées) impliquent tous des technologies simples et ayant déjà démontré leur impact positif sur les ménages et l'environnement. La stratégie de renforcement du RePER met l'accent sur l'appropriation, la responsabilisation des acteurs locaux et le renforcement de leur capacité de prendre en charge les activités du projet pendant sa mise en œuvre et après celle-ci.

C. Classement au regard des risques climatiques

24. Le RePER est classé dans la catégorie "risque climatique élevé" car il concerne une région sahélienne qui est très sensible aux changements climatiques. Comme indiqué dans le document de conception du projet, le RePER fera l'objet d'une évaluation spécifique des risques climatiques en début de projet et les résultats seront pris en compte dans le plan de gestion environnementale et sociale. Le processus de passation de marchés pour faire cette évaluation et actualiser ledit plan de gestion est en cours. Toutes les initiatives résultant de ce plan et de l'évaluation des risques climatiques seront intégrées aux activités correspondantes des composantes du projet et seront financées par le don du FIDA. En plus de ces mesures, une demande de financement supplémentaire a été soumise au Fonds vert pour le climat; ce financement devrait renforcer les activités de résilience face aux changements climatiques. Le RePER ne devrait pas avoir d'impact négatif sur l'environnement et la société.

25. Le financement additionnel n'entraîne aucune nouvelle activité ou expansion géographique de la zone du projet. De ce fait, la note correspondant aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique reste inchangée et s'applique comme initialement prévue.

IV. Exécution

A. Respect des politiques du FIDA

26. Comme indiqué dans la partie relative au contexte, les approches et les principes de mise en œuvre du RePER restent les mêmes que dans sa conception d'origine. Le Gouvernement tchadien s'applique à reproduire et à renforcer l'impact des enseignements tirés de l'expérience et des innovations réalisées dans les opérations précédentes et en cours financées par le FIDA, en particulier les plus récentes d'entre elles, le Programme d'appui au développement rural dans le Guéra et le PARSAT, afin d'en optimiser l'impact sur les bénéficiaires.
27. Le RePER est conforme aux priorités et politiques de FIDA11, notamment concernant les principaux aspects suivants: i) il aborde les questions relatives à l'égalité des sexes, à la jeunesse, à la nutrition et aux changements climatiques, et soutient donc le programme d'intégration de FIDA11; ii) le projet a obtenu un cofinancement du Fonds vert pour le climat et contribuera donc à la réalisation des objectifs de cofinancement des entreprises; iii) le profil de décaissement du projet est relativement important, reposant sur une charge initiale considérable et un maintien au cours des premières années, ce qui contribuera à augmenter le ratio de décaissement auprès du FIDA; iv) le projet couvre deux cycles du SAFR et s'inscrit donc dans la nouvelle vision de conception d'investissements plus larges, plus pérennes et plus avisés.

B. Cadre organisationnel

28. Les méthodes et principes de mise en œuvre de RePER tirent les enseignements des projets antérieurs financés par le FIDA au Tchad, ainsi que d'autres projets que le Fonds a financé dans la région, et ils sont conformes aux principes directeurs régissant l'engagement du FIDA dans les pays en situation de fragilité. Les interventions seront fondées sur: i) une approche "programme de pays" destinée à assurer une gestion efficace du portefeuille de projets; ii) l'appui à la mise en œuvre du projet et à un accompagnement étroit; iii) un partenariat efficace avec les unités techniques des Ministères couvrant les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement pour assurer le contrôle de la qualité et l'appropriation par les bénéficiaires.
29. L'approche "programme de pays" du RePER inclut une unité de coordination et de gestion du programme de pays calquée sur celle du PARSAT et mutualisant certaines fonctions transversales, notamment la coordination, la gestion fiduciaire, la passation de marchés, le suivi-évaluation, la communication et la gestion des savoirs, toutefois, les responsabilités techniques resteront du ressort de chaque équipe de projet.
30. À l'instar du PARSAT, le RePER financera la mise en place de quatre antennes régionales implantées à Ati (Batha), Aboudeïa (Salamat), Dourbali (Chari-Baguirmi) et Mangalmé (Guéra). La mise en œuvre du RePER reposera principalement sur l'approche "faire faire" et le recours à des prestataires de services et des opérateurs privés, ainsi que sur l'approche "faire avec" le concours des services techniques et des organisations de producteurs liés au projet par des contrats de performance.

C. Gestion financière, passation de marchés et gouvernance

31. Le risque en matière de gestion financière du RePER est jugé "élevé" avant les mesures d'atténuation, et "moyen" avec l'approche "programme de pays" et la mise en place d'un cadre de gestion organisationnel, comptable et financier assorti de processus de contrôle et d'outils de gestion des fonds opérationnels transparents.

Sur le plan fonctionnel, certaines activités transversales de coordination, gestion fiduciaire, suivi-évaluation et passation de marchés seront mutualisées.

32. L'audit interne reposera sur un plan d'audit interne annuel comprenant des missions de suivi dont la périodicité (trimestrielle et annuelle) sera déterminée en fonction de la nature des activités et des sous-systèmes d'information. Conformément aux directives d'audit du FIDA, les comptes du projet seront vérifiés chaque année par un cabinet comptable régional indépendant et qualifié.
33. Dans la configuration du programme de pays selon laquelle le RePER est mis en œuvre par une unité commune de gestion et de coordination avec le PARSAT, lors de la dernière mission de supervision de mai 2019, il a été recommandé de recruter un auditeur interne permanent qui sera intégré au mécanisme du programme de pays, au lieu d'établir un contrat de performance avec un cabinet comptable, comme c'était le cas auparavant. Le processus de recrutement de l'auditeur permanent est engagé.
34. La passation de marchés sera assurée par la cellule de passation de marchés du programme de pays, composée d'un responsable et d'un assistant disposant de toute la capacité opérationnelle requise tant en matière de planification et de conduite du processus que de gestion des contrats. Le programme de pays recourra aux commissions régionales de passation de marchés dans les régions d'extension du RePER. Ces commissions seront compétentes pour tous les marchés d'un montant inférieur ou égal à 100 millions de FCFA.
35. Gouvernance. Le Ministère de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles est responsable de la mise en œuvre du RePER et le comité national de pilotage du PARSAT a été adapté au contexte du RePER, l'unité de coordination du programme faisant office de secrétariat.
36. La supervision du programme de pays et du RePER sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement tchadien, sous la coordination du Ministère de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles. Deux missions conjointes de supervision seront conduites chaque année durant toute la durée du projet. De plus, le FIDA mènera des missions d'appui selon les besoins.

D. Suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication stratégique

37. Planification. Le RePER est exécuté conformément au plan de travail et budget annuel (PTBA) élaboré en étroite synergie avec le PARSAT, de manière participative et selon une approche ascendante impliquant les communautés agropastorales et leurs organisations, les autorités locales, les opérateurs de mise en œuvre et les services techniques concernés de l'État. Chaque PTBA comprend: i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et d'indicateurs de suivi; ii) un plan de décaissement des fonds; iii) un plan de passation de marchés. La mise en œuvre du PTBA et du plan de passation de marchés pour les 18 premiers mois a commencé en mars. Elle a fait l'objet d'un examen pendant la mission de supervision du PARSAT en mai 2019, l'objectif étant d'en assurer la cohérence avec le programme de pays. Les PTBA et les plans de passation de marchés des années suivantes porteront sur une durée de 12 mois.
38. Suivi-évaluation. Le suivi-évaluation du RePER est adapté aux exigences du système de gestion des résultats et de l'impact des interventions du FIDA et réalisé au niveau local par les partenaires d'exécution, grâce à une plateforme électronique permettant la saisie, la transmission et l'analyse numérique des données. Le contrôle de la qualité des données et la consolidation par département seront effectués par l'équipe d'assistants dans les antennes régionales. La consolidation des données pour les analyses et les rapports sera également assurée par les responsables au niveau des antennes.

39. Un examen à mi-parcours sera mené conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année.
40. Un système souple de gestion des savoirs intégrant planification, suivi-évaluation et communication sera élaboré avec les trois objectifs suivants: i) information continue pour améliorer la performance du programme (identification, analyse, documentation et diffusion de meilleures pratiques); ii) communication interactive et inclusive avec les responsables du projet et toutes les parties prenantes et iii) visibilité concernant le plaidoyer et la concertation sur les politiques. Les enseignements tirés serviront à améliorer en permanence les manuels, les concepts et les stratégies de suivi-évaluation, et seront diffusées aux différents groupes cibles, y compris au public, par les moyens de communication appropriés.

E. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

41. L'accord de financement du projet sera modifié de manière à inclure le financement additionnel d'un montant de 26,7 millions d'euros (équivalant approximativement à 30,5 millions d'USD, soit environ 32,6% du coût total du projet) incluant un don additionnel au titre du CSD d'un montant de 21,36 millions d'EUR, (soit 80% du financement additionnel) et un prêt d'un montant de 5,34 millions d'EUR (soit 20% du financement additionnel).

V. Instruments et pouvoirs juridiques

42. Un accord de financement modifié entre la République du Tchad et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement additionnel proposé sera consenti au pays bénéficiaire.
43. La République du Tchad est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
44. Je certifie que le financement additionnel proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

45. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement additionnel proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Tchad un don additionnel au titre du CSD d'un montant de vingt-et-un millions trois cent soixante mille euros (21 360 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE ÉGALEMENT: que le Fonds accordera à la République du Tchad un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de cinq millions trois cent quarante mille euros (5 340 000 EUR) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Gilbert F. Houngbo
Président

Cadre logique mis à jour, intégrant le financement additionnel

Logique d'intervention	Indicateurs clés				Moyens de vérification			Suppositions
	Intitulé	Référence ¹	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif global: Amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des revenus des ménages ruraux dans la zone du Projet	Nombre de ménages dont la situation économique a évolué du point de vue des revenus, de la diversité alimentaire ou de la nutrition (*)	12 000	77 000	146 000	Etudes de référence Enquête de ménages	Début, mi-parcours, achèvement	UCGP	Stabilité socio-politique et sécuritaire Redressement économique progressif
Objectif de développement: Amélioration de la productivité et de la résilience climatique des exploitations agro-pastorales familiales visées	1. Nombre de ménages recevant des services promus et/ou soutenus par le projet (*) (1)	20 000	180 000	208 500	Etudes de référence Enquête de ménages	Début, mi-parcours, achèvement	UCGP	Bonne gouvernance Pas de catastrophes naturelles majeures
	2. Pourcentage de ménages dont la résilience s'est renforcée (*)	14	32	51	Enquêtes des ménages			
Effet 1: La productivité et la réduction des risques productifs des exploitations agro-pastorales familiales ont augmenté	3. Pourcentage de ménages déclarant une amélioration de la production (*) (1.2.4)	7	50	70	Enquêtes de rendement et de production	Annuelle	UCGP	Pas de catastrophes naturelles majeures
	4. Nombre des ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage (2.2.6)	4 000	30 000	90 000	Rapport techniques spécifiques et rapports d'activités	Annuelle	UCGP	
Effet 2: Les exploitations familiales agro-pastorales sont mieux organisées et appuyées.	5. Pourcentage de femmes déclarant une amélioration qualitative de leurs régimes alimentaires (1.2.8)	10	50	70	Rapport techniques spécifiques et rapports d'activités			Redressement économique progressif
	6. Pourcentage d'autonomie opérationnelle de l'Union des caisses d'épargne et de crédit (1.2.7)	58	97	109	Rapport techniques spécifiques et rapports d'activités	Annuelle		
	7. Pourcentage de membres d'organisations de producteurs ruraux déclarant la fourniture par leur organisation des services nouveaux et/ou améliorés (2.2.3)	10	30	70	Rapport techniques spécifiques et rapports d'activités	Annuelle		
Produit 1.1. Les infrastructures et les équipements de production, stockage, transformation et	8. Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (3.1.4)	10 000	20 000	25 000	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	Les ressources du projet sont effectivement mobilisées

¹ La situation de référence est tirée des réalisations du PARSAT à mi-parcours en 2019, année qui correspond au démarrage du RePER.

Logique d'intervention	Indicateurs clés				Moyens de vérification			Suppositions
	Intitulé	Référence ¹	Mi-parcours	Cible finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
commercialisation sont mises en place	9. Nombre de ménages soutenus dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat (3.1.1)	12 000	70 000	120 000		Annuelle		
	10. Nombre d'installations de production commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état (2.1.6)	40	120	160	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	Appropriation et pérennisation des infrastructures et des investissements productifs
	11. Nombre de Km de routes réhabilités, refaites ou améliorées (2.1.5)	100	175	250	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	
Produit 1.2. Les itinéraires techniques résilients d'intensification et diversification de la production sont adoptés	12. Nombre de ménages bénéficiant de couverture vaccinale annuelle chez les petits ruminants et poulets villageois (*)	0	150 000	208 500	Rapport d'activités	Semestrielle		Mobilisation des partenaires pour le financement de la stratégie nationale d'éradication de la peste des petits ruminants
	13. Pourcentage augmentation de la production moyenne des filières agro-pastorales émergentes	20	40	60	Enquêtes de rendement et de production	Annuelle		
Produit 1.3. Les produits agro-pastoraux sont mieux valorisés	14. Nombre des ménages formés à des activités génératrices des revenus ou à la gestion des entreprises (*) (2.1.2)	600	17 500	27 500	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	
Produit 2.1. Les pratiques nutritionnelles et l'accès à l'eau potable sont améliorés	15. Nombre de ménages recevant des appuis ciblés pour améliorer leur nutrition (1.1.8)(*)	2 500	80 000	120 000	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	Les comportements et habitudes alimentaires changent Un plus grand pourcentage des forages positifs
Produit 2.2. Les exploitants agro-pastoraux sont mieux organisés, structurés et représentés	16. Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenus (2.1.3)	0	250	450	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	Les producteurs portent leur confiance aux OP
Produit 2.3. Les exploitants agro-pastoraux ont un meilleur accès aux services financiers	17. Nombre de ménages ayant accès aux services financiers dans les zones rurales (*) (1.1.5)	30 000	50 000	70 000	Rapport d'activités	Semestrielle	UCGP	Les établissements des microfinances s'intéressent aux activités agricoles